



Comment se sortir d'un piège tendu par une femme jalouse

Par **lemalheureux**, le **19/04/2007** à **14:35**

Bonjour,

Je suis accusé de violence volontaire par une personne que j'ai connu il y a 2 ans. Nous nous voyons que très rarement. Elle porte plainte avec une ITT de 7 jours.

Après confrontation avec la personne devant un agent de police on me remet une convocation au Tribunal de Police.

J'ai bien été présent chez cette personne quelques minutes avant qu'elle appelle la police. Nous n'avons jamais vécu ensemble, jamais de concubinage. Elle a monté toute une histoire et elle a simulé des hurlements avant que je parte.

Voilà, je me pose beaucoup de questions et je me demande ce que je dois faire pour ne pas payer pour rien ?

Merci de vos réponses

Cdlt,

Par **Pierre**, le **20/04/2007** à **05:43**

Déjà il faudrait plus de précisions quant à sa plainte (coups ? blessures ? agression sexuelle

?), quant à son ITT (motif) et quant à la preuve de ce qu'elle avance. Dès lors nous serons plus en mesure de vous répondre.

Par **lemalheureux**, le **20/04/2007** à **10:10**

La personne porte plainte pour violence volontaire en déclarant que parce qu'elle m'a insulté je lui ai donné une gifle, que je l'ai étranglé et que je l'ai entaillé le doigt avec un couteau. La police ne m'a pas permis de prendre connaissance du constat médical mais ils m'ont dit qu'il y avait aussi beaucoup de dommage psychologique. Elle n'avance aucune preuve. Pour prouver ce qu'elle déclare, elle a transformé les faits des deux heures où je suis resté chez elle.

Pour mieux comprendre voici un peu plus de détail sur les faits :

Je ne pense pas qu'il y ait à contester le résultat médical de l'UMJ. Mais le problème, c'est qu'elle dit que c'est moi qui ait donné des coups qui ont entraîné ces 7 j d'ITT. Je ne sais pas si elle sait fait ça d'elle même ou à l'aide d'une tierce personne.

Je m'explique . Elle n'a pas voulu me rendre des affaires personnels à moi (ce qui était aussi un élément de la dispute ce jour là, mais pas ce qui la déclenché). Alors en partant je lui ai dit que je reviendrai avec la police et c'est ce que j'ai fais (entre temps elle avait elle même appelé la police). J'ai donc attendu la police devant chez elle, elle était déjà sorti, on a donc attendu qu'elle revienne. Mais 10 min plus tard d'autres policiers viennent et m'amènent au commissariat. En arrivant au commissariat, ils me disent que je vais être mit en garde à vue pour violence sur la personne, puis me disent après avoir fait les contrôles nécessaires que je pouvais partir car la personne n'avait finalement et absolument rien. Je me rassure tout en étant pas surpris et demande à porter plainte pour vols de mes affaires et ils ont refusé en me donnant une convocation. Je n'ai pu obtenir qu'une main courante auprès d'un autre commissariat, celui de ma ville.

Après confrontation, nous sommes maintenant en justice.

Que dois-je faire ? je suis perdu. Je me retrouve dans l'impossibilité de prouver mon innocence. Avez-vous des solutions pour sortir de cette histoire qui me mine ? Dois je vous apporter d'autres précisions ?

Merci.

Cdlit,

Par **Jurigaby**, le **20/04/2007** à **15:05**

Tout est une question de preuve en droit, et le droit pénal ne déroge pas à la règle.

Alors, qu'est ce que pouvez faire?

Pas grand chose, à moin avis.

Si vous passiez devant le tribunal correctionnel, je vous aurai conseillé de prendre le meilleur avocat.

Mais là, devant le tribunal de police, l'avocat vous couterait plus chère que l'éventuel condamnation sauf si vous êtes bénéficiaire de l'aide juridictionnelle bien entendu.

Personnellement, je suis assez surpris que le procureur vous ait poursuivi alors que les

preuves font quand même défaut dans cette histoire, d'autant plus que les médecins des UMJ sont généralement particulièrement efficaces pour distinguer les blessures auto-infligées des autres.

Cdt.

Par lemalheureux, le 20/04/2007 à 16:16

Je ne pense pas avoir droit à l'aide juridictionnelle. Je veux quand même le meilleur avocat car je suis prêt à payer le double, le triple (et +, voir sans limite) de ce que je risque. Car même si on me condamne pour une amende de 10 euros je ne pourrais plus vivre comme avant, cette personne aura réussi à me salir. L'argent ne me dérange pas c'est le fait d'être condamné pour de tel acte horrible que je condamne moi même et de recevoir une telle injustice en pleine face.

Oui, ils ont peut-être pas constaté de blessures auto-infligées parce qu'il n'y en avait peut-être pas, car elles ont alors peut être été faites à l'aide d'une tierce personne.

La police a beaucoup travaillé pour rendre crédible ces accusations et étouffer ce que je pouvais apporter comme preuve. En plus, je ne retrouverai plus les affaires qu'elle m'a volé :- (. C'est vrai que j'aurais pu voir arriver ce piège mais sentimentalement je suis très faible.

Je ne veux pas baisser les bras car cette personne doit être poursuivi pour dénonciation calomnieuse (même si je ne le ferai pas car elle me fait plus pitié et que j'ai du mal à croire qu'elle puisse sortir un jour de sa vie kaotique, elle a dix an de plus que moi), je veux me défendre à l'aide du meilleur avocat dans ce type d'affaire, ensuite quelque soit le jugement, je m'appuierai sur ma bonne conscience pour poursuivre ma vie très loin de cette personne.

Merci pour votre aide

Cdlit,

Par Pierre, le 20/04/2007 à 17:26

La situation est assez compliquée, mais dans tous les cas il y a une certitude : elle n'a pas la preuve que vous l'avez agressé (notamment du fait que vous ne l'avez pas fait) et la police peut témoigner qu'elle n'avait rien le jour où elle est venue. Après c'est la-dessus qu'il faut jouer, et éventuellement porter plainte pour dénonciation calomnieuse, mais je coris que ce stade atteint celui où vous avez besoin d'un véritable conseiller juridique avocat...

Par lemalheureux, le 20/04/2007 à 19:22

La situation est assez compliquée, mais dans tous les cas il y a une certitude : elle n'a pas la preuve que vous l'avez agressé (notamment du fait que vous ne l'avez pas fait) et la police peut témoigner qu'elle n'avait rien le jour où elle est venue. Après c'est la-dessus qu'il faut

jouer, et éventuellement porter plainte pour dénonciation calomnieuse, mais je coris que ce stade atteint celui où vous avez besoin d'un véritable conseiller juridique avocat...

Oui, j'ai besoin d'un véritable bon avocat.

Contrairement à cette personne qui porte de fausses accusations contre moi, c'est la première fois que je dois me justifier devant la justice et de trouver un avocat. Et mon entourage c'est pareil, ils n'ont jamais eu à faire ni à la police ni à la justice et ne connaissent aucun avocat malheureusement. J'ai donc fait hier des recherches sur internet en croisant les doigts pour tomber sur un bon avocat (quelque soit le tarif). J'en ait rencontré deux hier.

Le premier commence à me dire que des affaires comme ça j'en ai tous les jours, aujourd'hui vous êtes le troisième et poursuit en me disant qu'il a reçu un médecin qui a frappé sa femme (avec 30 j de ITT). J'avais le visage décomposé, il m'a tout de suite considéré comme coupable, ensuite j'avais les larmes aux yeux en lui disant que c'était mon honneur qui va être sali. Et il continue en me disant : "Mais vous risquez pas grand chose, c'est rien, vous savez la justice est faite par des hommes et des femmes et il ne faut pas la voir avec un grand J". Et rajoute qu'il va tout faire pour diminuer l'amende. Je le regarde à nouveau dans les yeux en essuyant mes larmes et lui répète que je n'ai pas exercé de violence envers cette personne. Il me réponds : "Il ne faut pas demander la lune non plus mais si vous voulez on peut plaider la relaxe". Bref, je ne vous raconte pas la suite mais j'ai compris que seul ou avec lui cela reviendrait pour moi à la même chose (l'injustice).

Le deuxième, heureusement, c'était l'inverse et en plus juste par téléphone. Il m'a convaincu et je veux avoir confiance en lui. Il m'a dit de porter éventuellement plainte pour dénonciation calomnieuse.

J'ai encore quatre rendez-vous la semaine prochaine mais je pense que mon choix est fait. Mais si vous pouvez m'apporter une plus grande certitude cela me soulagerait.

En tout cas le système de la police m'a équerré en ayant des préjugés sur les disputes entre hommes et femmes, et en refusant de recevoir ma plainte pour vols, pour me dire deux semaines plus tard pourquoi vous n'avez pas porté plainte avant... Je ne veux pas généraliser mais tous les avocats avec qui j'ai discuté m'ont dit la même chose. Bref le lendemain des faits, je n'ai rien trouvé sur internet concernant les hommes victimes de femmes diaboliques, fabulatrices avec l'esprit mal tourné et utilisant le phénomène, la misère des femmes battus pour assouvir leur jalousie mais surtout se venger de l'indifférence que certains hommes peuvent avoir sur elles.

S'il y a des associations qui lisent cette discussion, je veux leurs dire que je veux investir mon temps libre pour eux.

Pour terminer j'ai une question précise, si vous pouvez me répondre, est-ce que les confrontations sont enregistrées ? Et est-ce qu'on peut avoir une certitude à cette réponse ?

Encore merci pour vos réponses,

Cdlt,

Par **Jurigaby**, le **20/04/2007** à **20:47**

Vous parlez de la confrontation entre vous et votre accusatrice lors de l'audience du tribunal?

Par **lemalheureux**, le **20/04/2007** à **20:56**

Non, je parlais de la confrontation qui a eu lieu au commissariat de police face à un agent de police et avec mon accusatrice

Par **Jurigaby**, le **20/04/2007** à **21:00**

Et bien non, les confrontations ne sont pas enregistrées..
elles font simplement l'objet d'une consignation par procès verbal.
Quant à leur certitude, elle est somme toute relative et dépend pour beaucoup de l'objectivité du policier qui a conduit la confrontation.

Cdt.

Par **micHELIN**, le **03/02/2008** à **20:04**

bonjour
je passe actuellement par la meme tragique experience
j'aurai souhaité entré en contact avec vous pour savoir comment sortir de ce chauchemard

Par **lemalheureux**, le **18/02/2008** à **01:19**

vous pouvez me joindre xdeew@yahoo.fr

Par **lavigne**, le **21/09/2008** à **19:47**

bjrs
je suis dans le meme cas que vous j ai eu aussi affaire a une manipulatrice qu el a ete la suite des evenements ?

Par **Dready**, le **05/12/2008** à **21:50**

Bonjour
je subis aussi, peut on se regrouper?
Merci

Par **machlik**, le **08/09/2014** à **00:29**

tu peux prouver ta bonne foi en invoquant au tribunal un synergologue un detecteur de mensonge humain ou interrogatoire avec vous l'accusatrice et le ou les spécialistes je n'y connais rien en droit mais il faudrait vous renseigner auprès d'un avocat